Louardi préside un conseil d’administration de l’ANAM

Compte Test - 2014-06-11 16:20:00 - Vu sur pharmacie.ma

L'Agence Nationale de l'Assurance Maladie (ANAM) a tenu ce matin un conseil d'administration sous la présidence du ministre de la santé. Ce conseil d'administration a étédédié àl'Assurance Maladie Obligatoire (AMO),

Les membres du Conseil ont procédé lors de cette réunion, à l'approbation des comptes de l'ANAM au titre de l'exercice 2013. Ils ont également pris connaissance de l'état d'avancement des travaux de la Commission Nationale de Nomenclature en ce qui concerne le passage vers la classification commune des actes médicaux. Les membres du conseil ont chargé le Comité d'Etudes et Suivi de l'approfondissement des étudesen relation avec ce chantier et d'élaborer des propositionsde scénariide décisions à soumettre au prochain Conseil d'administration.

Lors de cette 13èmesession du Conseil d'Administration, l'ANAM a approuvé la décision de l'extension du panier des prestations de l'AMO-CNSS aux soins dentaires dès le 1erJanvier 2015. Dans ce sens, le Conseil s'est prononcé aussi sur la révision du taux de cotisation qui est une conséquence directe et nécessaire à cette extension, laquelle décisionprendra effet le 1erJanvier 2016.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a procédé à l'approbation d'une convention de partenariat avec le Ministère de la Santé et la Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale (CNOPS) relative à la prévention des maladies coûteuses (ALC) et de longue durée (ALD). Cette convention permettra à n'en point douter d'½uvrer pour une meilleure maîtrise des dépenses.

Lors de ce mêmeConseil d'administration, un accord de jumelage avec la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés de France aété approuvé en vue de renforcer les actions de coopération, notamment la maîtrise médicalisée des dépenses, le suivi médical coordonné, la prévention, L'établissement des nomenclatures des actes (CCAM, Biologie, ...) et le système d'information.